

BOURSES DE RÉDACTION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES POUR LES ÉTUDIANT.E.S DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT

Mise à jour : septembre 2024

L'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) annonce l'ouverture d'un concours pour l'attribution de bourses de rédaction d'articles scientifiques pour les étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme vise à promouvoir et à soutenir la formation d'étudiant.e.s de deuxième et troisième cycle d'études universitaires. Plus précisément, il cherche à soutenir financièrement la rédaction et la publication d'articles scientifiques dont la thématique est liée aux travaux de recherche de l'étudiant.e.

- Bourses d'un montant de 1 500 \$ seront accordées pour les étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Produire un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat sous la direction d'un chercheur.e qui est membre régulier de l'IUJD ([chercheur.e d'établissement ou universitaire](#)); ou sous la co-direction d'un chercheur.e d'établissement;
- Le sujet du mémoire ou de la thèse s'inscrit dans la [programmation scientifique](#) de l'IUJD;
- La thématique de l'article doit être directement liée au projet d'études;
- L'article soumis devra être signé conjointement par l'étudiant.e (premier auteur) et par un.e chercheur.e régulier.e de l'IUJD;
- L'article devra être soumis à une revue scientifique avec comité de pairs dont le facteur d'impact est minimalement de 1.

PROCESSUS D'ATTRIBUTION

Le montant accordé est de 1 500 \$ par article. La bourse sera divisée et remise en deux temps:

- Un premier montant de 750 \$ sera versé lors de l'attribution de la bourse;

- Un deuxième montant de 750 \$ sera versé lors de la soumission de l'article à une revue scientifique. Ce versement sera conditionnel au respect de cette date et à l'accusé de réception de la revue.

La bourse sera versée uniquement pour la rédaction de l'article tel que soumis lors de la demande de bourse.

ENGAGEMENTS

Le ou la récipiendaire s'engage à :

- Soumettre l'article pour publication au maximum un an après l'attribution de la bourse;
- Faire mention du soutien financier accordé par l'IUJD pour la rédaction de cet article;
- Remettre une copie de l'article et une confirmation de sa publication à l'IUJD dès que l'article est publié.

POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent remettre les documents suivants :

- Le formulaire rempli de demande de bourses pour la rédaction d'articles scientifiques;
- Un plan détaillé de l'article de 2 pages maximum rédigé de manière télégraphique ou avec phrases complètes (objectif de l'article, cadre théorique, méthodologie, analyses prévues, contribution de l'article, références non requises);
- Un échéancier détaillé;
- Une lettre d'un.e chercheur.e régulier.e de l'IUJD qui confirme son engagement à superviser l'étudiant.e dans la rédaction de l'article;
- Un CV.

Veillez acheminer votre demande dûment remplie, en indiquant en objet « Concours bourse d'étude », à : iu-jd.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

Les candidat.e.s recevront un courriel les informant de la décision du comité d'évaluation dans les semaines suivant la date limite du concours.